

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 08 mars 2024**

Le vendredi 08 mars 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le 04 mars 2024, s'est réuni à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PERGOLA Marie-Ange, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Absents : BONY Sarah

Pouvoirs : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Martin GIULY)

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024
Mission de médiation du CDGFPT
Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
Redevances d'occupation du domaine public communal
Adhésion de la commune à l'Association « L'Impresa Castellu Fiumorbo »
Législation funéraire – Délai de reprise des sépultures en terrain commun
Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 janvier 2024

Rapport N° 2024/08 - Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

MISSION DE MEDIATION DU CDGFPT

Rapport N° 2024/09 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président

Autorisation donnée au maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation du Centre de Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse ainsi que toutes les pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de ladite convention

Inscription au prochain budget des crédits afférents au financement des dépenses à réaliser dans le cadre de la mission de médiation

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Rapport N° 2024/10 Rapporteur Mme Jeanne PISORESI RAMAZOTTI, adjointe aux finances

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président d'allouer aux agents de la commune concernés par le dispositif une prime égale au plafond maximum autorisé

Rémunération brute perçue	Montant maximum	Montant proposé
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Inscription au prochain budget de la commune des crédits afférents au financement de la dépense

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapport N° 2024/11 Rapporteur M. PERALDI Stéphane, DGS

Vote à l'unanimité

Modification du tarif de la redevance proposée pour le marché et les camions pizza ou food-trucks ainsi qu'il suit

CAMION PIZZA, FOOD TRUCK	500 € /an
MARCHÉ	1 € / ml / jour

Approbation de la proposition du président en ce qui concerne les autres types d'occupation

TYPE D'OCCUPATION	PROP. ALERIA
TERRASSES BARS RESTAURANTS	10 € / m ² /an
VENTES AU DEBALLAGE, MARCHANDS AMBULANTS	2, 00 € / ml / jour
ETALAGE, CHEVALET, PORTANT, PRESENTOIR, DISTRIBUTEUR	1 €/ml/mois
SPECTACLES	50 € / jour
FORAINS	50 €/journée
OCCUPATIONS TECHNIQUES (bennes, dépôts, palissade, échafaudage)	0, 30 € / ml / jour
TAXIS	100 € / an
DEMENAGEMENTS	20 €/journée
CIRQUES	20 €/journée
I.R.V.E	10 €/M ² /an

Attribution au maire de la charge de procéder à la création d'une nouvelle régie de recette ou à l'extension d'une régie existante chargée d'encaisser les recettes correspondantes

ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « L'IMPRESA CASTELLU FIUMORBO »

Rapport N° 2024/12 Rapporteur Mme Laurence TADDEI, deuxième adjointe

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président;

Autorisation de l'adhésion de la commune à l'association « L'Impresa Castellu Fiumorbo »

Autorisation donnée au maire de signer la convention actant cette adhésion

Désignation de Madame Laurence TADDEI pour représenter la commune au sein de l'association

Inscription du montant de la cotisation annuelle (1 000 €) au prochain budget de la commune

LEGISLATION FUNERAIRE – DELAI DE REPRISE DES SEPULTURES EN TERRAIN COMMUN

Rapport N° 2024/13 Rapporteur M. FRANCESCHI Jean-Claude, 3ème adjoint

Vote à l'unanimité

Approbation de la proposition du président

Fixation à cinq ans du délai de rotation à l'issue duquel la commune pourra procéder à la reprise des sépultures en terrain commun pour y implanter de nouvelles sépultures

Attribution au maire de la charge d'acter la reprise des sépultures par arrêté municipal

QUESTIONS DIVERSES : Avancement de la procédure de révision du PLU .

La séance est levée à 18 heures 51.

*Le président de séance
Ange-Joseph FRATICELLI, maire*



*La secrétaire de séance,
Célia SAEZ RICCIARDI*

